Nations Unies S/2014/505



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 juillet 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2165 (2014), adoptée le 14 juillet 2014, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de constituer un mécanisme de surveillance, placé sous mon autorité, pour superviser, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les envois de secours humanitaires des agences humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés, en vue de leur passage en Syrie aux postes frontière de Bab el-Salam, Bab el-Haoua, Yaroubiyé et Ramtha, avec notification de l'ONU aux autorités syriennes confirmant le caractère humanitaire de ces envois de secours.

J'ai demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'œuvrer à la création de ce mécanisme de surveillance, y compris à son déploiement rapide.

Conformément à votre demande, je ferai rapport au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2165 (2014) dans le cadre des rapports mensuels concernant la résolution 2139 (2014).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

14-57745 (F) 170714 170714



